

## INFORMATION SOUS EMBARGO JUSQU'AU MERCREDI 26/10 - 20H00

### Communiqué de presse

Date : 26/10/2005

#### TROPHEES DE L'ASSURANCE VIE 2005

*Ce 26 octobre a eu lieu la remise de la 6<sup>ème</sup> édition des Trophées de l'Assurance Vie : 13 assureurs ont été récompensés, dans différentes catégories, pour leur rentabilité, leurs caractéristiques d'assurances, leur manière de communiquer ou encore leur innovation.*

Le 26 octobre dernier à Bruxelles, les assureurs se sont réunis pour assister à la cérémonie désormais bien connue des Trophées de l'Assurance Vie en présence du Vice-Premier ministre et ministre des Finances, Didier Reynders. Plus de 300 personnes étaient rassemblées lors de ce rendez-vous annuel et devenu incontournable destiné à couronner les meilleurs produits d'assurance-vie.

#### **Le jury décide...**

Organisée depuis six ans par les sociétés **Decavi** et **Enjeu**, cette sixième édition des Trophées de l'assurance vie bénéficie du soutien d'Assuralia (ex-Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances) et s'appuie sur des partenaires de choix dans le secteur - à savoir **Brocom** (qui représente le monde du courtage), **CSC Belgium**, **PricewaterhouseCoopers** qui font valoir leurs compétences et savoir-faire en matière d'assurances - et qui prennent une part active dans le jury.

Ce jury était précisément composé cette année des personnes suivantes :

- **Madame Anne-Marie Bouss**, Senior Manager, PricewaterhouseCoopers.
- **Monsieur Patrick Cauwert**, Secrétaire Général, Feprabel.
- **Monsieur Paul Baekeland**, Directeur de la commission vie, Federatie voor Verzekerings- en Financiële tussenpersonen.
- **Monsieur Laurent Feiner**, Journaliste, Administrateur délégué Decavi.
- **Monsieur Didier Lambert**, Senior Consultant, CSC Belgium.
- **Monsieur Gérard Vandebosch**, Directeur, Watson Wyatt.
- **Monsieur René Van Gompel**, Directeur général honoraire Assuralia / UPEA, Président du jury.

Ce jury a été amené à trancher sur les critères retenus, à savoir : la *rentabilité* et les *caractéristiques techniques d'assurance* du produit ainsi que la *communication*, soit la manière dont l'assureur communique sur le produit concerné.

La pondération retenue par le règlement permettait à un assureur qui n'affichait pas, sur base des exemples de return demandés, la meilleure rentabilité, de se «rattraper» au niveau des deux autres critères.

Les performances des fiches introduites au niveau de la «Branche 23» (assurance-vie liée à des fonds d'investissement) ont fait en outre l'objet d'une validation par Standard & Poor's.

#### **Quels critères ?**

Les critères étudiés ont été les suivants :

- **Rentabilité** : le jury a tenu compte, par exemple, des points suivants : le *return affiché* (ou les tarifs mentionnés par les assureurs pour les catégories relatives aux couvertures décès) pour les 3 horizons de placements demandés dans les différents exemples (sur 1, 3 et 5 ans notamment pour les produits de type Branche 23), les *frais d'entrée et de gestion* et enfin les *frais et pénalités*, qui permettent également d'étudier la liquidité du produit. Le jury a tenu compte des frais de sortie pratiqués au niveau de la formule étudiée, des frais de transfert appliqués (par exemple, au niveau de la Branche 23, pour passer d'un fonds à l'autre) et des éventuels forfaits et pénalité financière (liée à l'évolution des taux d'intérêt).

La *pérennité des conditions contractuelles* proposées a également été prise en compte : notamment l'évolution de la garantie de taux et la stratégie appliquée en matière de participations bénéficiaires (ce dernier critère ne valant pas pour les catégories relatives à la Branche 23).

Pour les formules à taux garanti, les durations des *cash flows* des actifs et du passif ont été renseignés.

- **Caractéristiques d'assurance** : les différents critères suivants ont été pris en considération :

\* Les *garanties financières complémentaires* : pour les fiches «Branche 23», cela comprend l'existence éventuelle d'un cliquet ou encore la garantie portant sur la mise investie.

\* Les *couvertures additionnelles* : assurance complémentaire couvrant le risque invalidité et accident.

\* Le *mode de financement du contrat* : celui-ci est-il alimenté par une prime unique ou l'assuré a-t-il la possibilité de verser une épargne régulière ?

- **Communication**, à savoir :

\* La qualité de l'information (au niveau de son exactitude, de sa pertinence et de sa clarté) *délivrée à la souscription du contrat*.

\* La qualité de l'information délivrée *en cours de contrat* (sur base des mêmes critères).

\* La qualité de l'information *remise aux membres du jury* (sur base des mêmes critères).

2

Bien évidemment, un système de pondération a été appliqué : chaque famille et sous-famille de critères se sont vus attribuer une pondération différente.

### Quelles catégories récompensées ?

Les trophées ont été décernés dans les différentes catégories suivantes :

- 1) L'assurance *Universal Life* : mettant l'accent davantage sur la pension, cette formule affiche une garantie de taux qui ne vaut donc que pour les primes déjà versées et non pour celles encore à verser. Le taux garanti est donc susceptible de varier en cours de contrat.
- 2) Le compte d'assurance : formule commercialisée par les assureurs, destinée au court terme.
- 3) L'assurance décès : l'assureur verse un capital décès en cas de décès de l'assuré.
- 4) L'assurance-vie liée à des fonds d'investissement (dénommée «Branche 23» sans rendement garanti). Des fonds mixtes (de type high risk, medium risk, low risk) et sectoriels ont été analysés.
- 5) La Pension Libre Complémentaire pour Indépendant (PLCI) : formule spécifique réservée aux indépendants, elle a été introduite pour la première fois cette année.
- 6) L'assurance de groupe pour petites entreprises fait également son entrée pour cette édition 2005.
- 7) L'ingéniosité des assureurs : un trophée de l'innovation a été décerné en assurance-vie.
- 8) La «meilleure campagne publicitaire».
- 9) Le trophée du courtage, décerné sur base d'un sondage réalisé auprès des courtiers belges, membres de Feprabel (partie francophone du pays) et de FVF, de Federatie voor Verzekerings- en Financiële tussenpersonen (partie flamande du pays).

Pour chaque catégorie, un assureur belge a été primé. Le concours était toutefois ouvert à des assureurs opérant, en Belgique, en libre prestation de services (LPS). Ce terme désigne les assureurs étrangers qui proposent leurs formules d'assurance sur notre sol national.

Pour certaines catégories, un trophée a donc été décerné à un assureur belge et à un assureur étranger. L'assureur opérant en LPS a été primé s'il était aussi bon, ou meilleur que l'assureur belge désigné comme lauréat.

## Les Lauréats

Nous mentionnons la catégorie sélectionnée, les nominés par ordre alphabétique et le (ou les) lauréat(s) retenu(s).

Pour les catégories «Branche 23» (n°3 à 6), nous citons pour les nominés les fonds retenus; pour les lauréats, nous mentionnons également le nom de la gamme à laquelle le fonds appartient.

Pour les catégories 1 et 7, deux lauréats ont été sélectionnés : un assureur belge et un assureur opérant en LPS (libre prestation de services).

### **Catégorie n°1 : Formules à versements et retraits libres (Universal Life)**

Nominés : Afer Europe (Compte à versements et retraits libres), Assurances Fédérales (Diamant Invest) Ethias (Compte FIRST), Generali Belgium (Crescendo Di Generali).

Lauréats : **Ethias : Compte FIRST**  
**Afer Europe : Compte à versements et retraits libres (\*)**

### **Catégorie n°2 : Compte d'assurance**

Nominés : Assurances Fédérales (Cash Invest), Fortis AG (Top Deposit), P&V Assurances (Ideal CashPlan).

Lauréat : **Assurances Fédérales : Cash Invest**

### **Catégorie n°3 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds de type low risk**

Nominés : Dexia Insurance Belgium (Dexia Life Bonds Long Term), Fortis AG (Planet Euro), Generali (Euro Bonds), Winterthur (WFS Sécurité).

Lauréat : **Dexia Insurance Belgium : Dexia Life Fund (Dexia Life Bonds Long Term)**

### **Catégorie n°4 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds de type medium risk**

Nominés : Belstar (Euro Balanced), Fortis AG (Galaxy Euro), Winterthur (WFS Patrimoine).

Lauréat : **Fortis AG : Top Profit (Galaxy Euro)**

### **Catégorie n°5 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds de type high risk**

Nominés : Afer Europe (Afer Sfer), AGF Belgium Insurance (Capital Invest), Belstar (European Growth Fund), Fortis AG (Universe Euro).

Lauréat : **AGF Belgium Insurance : Capital Life (Capital Invest)**

### **Catégorie n°6 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds sectoriel**

Nominés : Delta Lloyd Life (Ohra Care Fonds), Dexia Insurance Belgium (Equities Finance & Utilities), Fortis AG (Finance), Winterthur (WFS Gold & Mining).

Lauréat : **Winterthur : Winvestment (WFS Gold & Mining)**

### **Catégorie n°7 : Assurance-décès temporaire individuelle (à capital constant) à primes nivelées**

Nominés : Delta Lloyd Life (Assurance temporaire décès à capital constant), Fortis AG (Assurance temporaire décès), Winterthur (WinColonna Top), ZA Assurances (Hypo Cover).

Lauréats : **Winterthur : WinColonna Top**  
**Delta Lloyd Life : Assurance temporaire décès à capital constant (\*)**

**Catégorie n°8 : Assurance-décès temporaire individuelle (à capital constant) à primes uniques successives**

Nominés : Assurances Fédérales, Belstar, ZA Assurances.

Lauréat : **ZA Assurances (Hypo Cover)**

**Catégorie n°9 : Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI)**

Nominés : Belstar, Fortis AG, ING Insurance, Swiss Life.

Lauréat : **Belstar : Belstar Fortuna PLCI**

**Catégorie n°10 : Assurance de groupe pour petites entreprises**

Nominés : Assurances Fédérales (F-Manager), Delta Lloyd Life (Scala), Generali (Geniflex), ING Insurance (3 D), Nateus (Motiv).

Lauréat : **Generali (Geniflex)**

**Catégorie n°11 : Trophée de l'innovation (en assurance-vie)**

Nominés : FB Assurances (Property & Benefit Plan), Belstar (Portfolio 21), Sepia (Sepia Global Pension Provider).

Lauréat : **FB Assurances : Property & Benefit Plan**

**Catégorie n°12 : Trophée de la meilleure campagne publicitaire**

Nominés : Delta Lloyd Life, Generali, Swiss Life.

Lauréat : **Swiss Life Belgium : Journée Nationale des Pensions de Swiss Life**

**Catégorie n°13 : Trophée du Courtage**

Lauréat : **Fortis AG : Top Rendement Invest**

(\*) Formule commercialisée dans le cadre de la libre prestation de services (LPS).

\*\*\*\*\*

Nous joignons en annexe les commentaires sur les différents produits récompensés.

\*\*\*\*\*

**DES PHOTOS DE LA SOIREE SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CD-ROOM OU PAR E-MAIL.**

Pour plus d'informations sur les lauréats, contactez :

**DECAVI , Laurent FEINER**, Rue de l'Orphelinat 55, 1070 Bruxelles, Tél : +32(0)2/520.72.24 - Fax : +32(0)2/520.67.03 ; E-mail : [laurent.feiner@decavi.be](mailto:laurent.feiner@decavi.be)

Pour plus d'informations sur le concours, contactez :

**ENJEU, Muriel STORRER**, Avenue des Chasseurs 1, 1410 Waterloo, Tél : +32(0)2/354.93.81 - Fax : +32(0)2/353.24.93 ; E-mail : [ms@enjeu.be](mailto:ms@enjeu.be)

## ANNEXES : commentaires sur les produits lauréats

### Ethias et son compte FIRST

Dans la catégorie Universal Life, c'est *Ethias* qui remporte, cette année, les lauriers avec son *Compte FIRST*. Au 30 juin 2005, le second assureur du pays affichait un encaissement de pas moins de 6,4 milliards EUR pour ce seul produit !

Pour un investissement, tous frais compris, de 25.000 EUR versé au 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'assuré recevait, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, un montant de 34.993,26 EUR, participation bénéficiaire comprise.

Outre une bonne rentabilité, notons la liquidité extrême de ce compte, vu l'absence de frais d'entrée (si ce n'est des frais de gestion limités à 12,39 EUR/an) et de sortie (sauf pour les retraits inférieurs à 750 EUR : frais de 5 %, avec un maximum de 15 EUR).

Le taux garanti actuel se situe à 2,75 % (applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier). En cas de décès de l'assuré, la valeur du contrat est reversée au bénéficiaire. Vu l'absence de couverture décès spécifique, un précompte mobilier est cependant dû en cas de retrait dans les 8 premières années du contrat.

### La Fédérale... récidive !

Dans la catégorie compte d'assurance, les *Assurances Fédérales* ont été primées pour leur *Cash Invest* (ce n'est pas la première fois !). Actuellement, le compte d'assurance constitue une alternative tout à fait intéressante par rapport au carnet de dépôt bancaire.

A titre d'exemple, un montant de 2.500 EUR investi le 1<sup>er</sup> janvier 2004 a engrangé, au 30 juin 2005, 2.619,58 EUR. Le taux de base actuel est de 1,75 %, à majorer d'une prime de fidélité de 1 % et d'un bonus annuel (0,25 % en 2004). Le taux de 1,75 % vaut pour tous les versements effectués dans l'année en cours jusqu'au 31 décembre. La prime de fidélité est octroyée à tous les versements qui restent investis jusqu'au 31 décembre, indépendamment de la durée d'investissement des primes.

La formule affiche une couverture décès automatique, égale à 130 % de la réserve du contrat (valeur du contrat). Cette garantie est payante et dépend de l'âge de l'assuré. La liquidité est extrême, puisqu'il n'y a ni frais d'entrée, ni frais de sortie.

### AGF Belgium : high risk gagnant

Dans la catégorie des fonds de type high risk, c'est *AGF Belgium* qui l'emporte avec son *Capital Invest*. Lancé en 1993, ce fonds investit en actions belges. C'est donc la Bourse belge qui est à l'honneur.

Sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2005 pour des versements effectués le 1/7/2000, le 1/7/2002 et le 1/7/2004 ont été respectivement de 128,93, 156,21 et 132,32. Soit d'excellents rendements d'ensemble dans cette catégorie.

On retiendra également les nombreuses couvertures d'assurance affichées, en cas de décès ou d'invalidité de l'assuré :

- a) décès : la valeur du contrat, la valeur du contrat majorée d'un capital spécifique, un capital spécifique en cas de décès accidentel;
- b) invalidité : le remboursement des primes, etc.

## Fortis AG en medium risk

*Fortis AG* est habituée aux honneurs pour son fonds *Galaxy Euro*, primé dans la catégorie medium risk (50 % en actions et 50 % en obligations).

Sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2005 pour des versements effectués le 1/7/2000, le 1/7/2002 et le 1/7/2004 ont été respectivement de 110,74, 127,56 et 115,22. Soit également d'excellents rendements d'ensemble dans cette catégorie.

Ajoutons la possibilité d'effectuer des retraits planifiés à certaines conditions, celle de bénéficier de couvertures décès spécifiques et une communication fort complète vis-à-vis des assurés.

## Dexia Insurance Belgium : low risk gagnant...

Dans la catégorie low risk, *Dexia Assurances Belgique* est couronné pour la seconde année, pour son *Dexia Life Bonds Long Term*, compartiment obligataire du produit *Dexia Life Fund*, dont les rendements sont très intéressants à 1, 3 et 5 ans.

Sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2005 pour des versements effectués le 1/7/2000, le 1/7/2002 et le 1/7/2004 ont été respectivement de 154,36, 138,37 et 119,87. Le fonds arrive en première position de sa catégorie sur 1, 3 et 5 ans.

Mentionnons la couverture décès très spécifique : le contrat inclut une couverture décès plancher automatique qui garantit le paiement de 130 % du versement en cas de décès par accident dans les 2 ans suivant ce versement, voire 100 % du versement en cas de décès pour toute autre cause à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant ce versement. Le coût de cette couverture est comprise dans les frais d'entrée.

## Le sectoriel à la Winterthur

Pour la seconde fois d'affilée, le trophée va, dans la catégorie *Fonds sectoriels*, à Winterthur pour un fonds investi indirectement en matières premières (par le biais d'actions) : le *WFS Gold & Mining*.

Comme tout un chacun le sait, investir dans un fonds sectoriel requiert une attention particulière de la part de l'assuré. Ce fonds est investi en aluminium (12,8 %), cuivre (9,8 %), nickel (8,6 %), or (8,1 %), diamants (1,8 %), etc.

Un investissement diversifié et audacieux qui rapporte : sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2005 pour des versements effectués le 1/7/2002 et le 1/7/2004 ont été respectivement de 163,21 et 128,26.

Ajoutons la possibilité d'effectuer des retraits gratuits à certaines conditions : par an, l'assuré peut retirer un montant équivalant à 12 % de la réserve (valeur du contrat); au-delà, il lui en coûte 2 % (dégressif de 0,50 % par année d'investissement accomplie).

Différentes couvertures décès sont également proposées : valeur du contrat, pourcentage minimum des primes versées, réserve majorée d'un capital spécifique.

## Décéder à la Winterthur et chez ZA

L'assurance décès verse un capital en cas de décès de l'assuré. Deux possibilités s'offrent au souscripteur : opter pour un capital constant en déterminant une prime constante (prime nivelée) sur toute la durée du contrat ou privilégier une prime qui varie durant le contrat.

Dans ces deux catégories (*Assurance décès à capital constant à primes nivelées et Assurance décès à capital constant à primes uniques successives*), c'est la Winterthur et ZA Assurances qui l'emportent.

\* Dans la catégorie (*Assurance décès à capital constant et à primes nivelées*), la formule *WinColonna Top* de Winterthur a été primée.

Dotée d'un tarif intéressant pour un non fumeur, cette assurance propose un tarif garanti sur 3 ans : autant le savoir, car le tarif pourrait être modifié, une fois ce délai dépassé, même si ceci n'a jamais été le cas jusqu'à présent.

Ainsi, pour une femme de 30 ans non fumeuse, la prime annuelle payable durant 15 ans pour un capital de 75.000 EUR sera de 116,64 EUR. Elle passe à 362,64 EUR pour une femme de 45 ans (non fumeuse). Ces primes sont respectivement de 184,89 EUR pour un homme de 30 ans (non fumeur) et de 560,64 EUR pour un homme de 45 ans (non fumeur).

En plus du tarif intéressant, la formule permet également de bénéficier de nombreuses garanties : l'exonération des primes versées en cas d'invalidité, la possibilité de bénéficier d'une rente en cas d'invalidité, un capital supplémentaire en cas de décès accidentel ou encore le remboursement de frais liés à une hospitalisation.

\* Si l'assuré désire ne pas payer une prime constante en décidant de la faire varier annuellement (la prime sera alors plus chère d'année en année - mais bien moins chère la première année qu'une prime dite constante - car le risque décès augmente avec l'âge), il pourra opter pour la formule *Hypo Cover* de ZA Assurances.

Dotée d'un tarif intéressant pour un non fumeur, cette assurance décès liée à une prêt hypothécaire, offre l'avantage d'être fort standardisée (notamment au niveau de l'acceptation médicale).

Pour un capital de 75.000 EUR à assurer sur 15 ans, il en coûte à un homme de 35 ans (non fumeur) une prime de 155,87 EUR la première année. Pour information, elle grimpe à 421,73 EUR la 15ème année. Pour une femme (non fumeuse) de 35 ans, les primes passent à 99,38 EUR (la première année) et à 242,40 EUR (la 15ème année) !

Cependant, si le tarif est intéressant, aucune garantie complémentaire n'est proposée (invalidité ou décès accidentel).

## **Belstar chouchoute les indépendants...**

Pour la première fois cette année, la catégorie Pension Libre Complémentaire pour Indépendant (PLCI) a été introduite. Et c'est... *Belstar* qui remporte la palme avec son contrat Belstar Fortuna PLCI. Ce type de produit n'est commercialisé par les assureurs que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il n'y a donc pas réellement d'historique de rendements. Ce qui a retenu l'attention du jury, ce sont les garanties d'assurance affichées et notamment le volet social (encore peu répandu en Belgique) de ce type de formule.

Outre différentes couvertures d'assurance (décès, accident, invalidité), Belstar propose donc un volet social. Il se compose en cas d'incapacité du financement de la prime en cas d'incapacité de travail (montant en base annuelle : 100 % de la prime moyenne des 3 dernières années civiles pour le volet pension) et du versement d'une rente annuelle équivalente à 300 % de cette même prime moyenne. Ces couvertures valent jusqu'à 65 ans.

## ... Et Generali : les groupes

Introduite également pour la première fois, la catégorie *Assurance de groupe* a couronné *Generali*. Sa formule *Geniflex*, destinée aux PME de maximum 10 travailleurs, affiche une belle diversité de couvertures d'assurance.

Outre différentes garanties décès et invalidité assez complètes, on retiendra un volet hospitalisation, en partenariat avec DKV.

Ajoutons-y un service de gestion «on line» pour les employeurs et les courtiers qui disposent de toute une série de services : entre autres, consultation des contrats et des primes payées, demande des documents, calcul des prestations, etc.

Avec un rendement des plus intéressants, Geniflex propose une solution adaptée à chaque situation.

## FB Assurances... innove

Dans la catégorie innovation en assurance-vie, la palme revient, cette année, à *FB Assurances Belgium* avec son *Property & Benefit Plan* (cette année encore, de nombreux dossiers ont été introduits dans cette catégorie).

Le contrat se compose en fait de deux parties : *Property* paie la prime versée, au bénéficiaire désigné, en cas de décès de l'assuré; *Benefit* verse une rente à vie (adaptée à l'inflation).

Cette formule répond à des besoins spécifiques dès 50 ans (en ce sens, elle est innovatrice, car les formules développées sur le marché ne vont pas toujours aussi loin).

*Property & Benefit Plan* est l'outil idéal pour se constituer un revenu complémentaire tout en conservant le capital investi pour ses proches. Il apporte une réponse simple, intégrée et unique aux clients à la recherche de solutions dans le cadre de la transmission de leur patrimoine; par exemple pour transmettre la nue-propriété d'un capital aux enfants tout en conservant l'usufruit de celui-ci en tant que conjoint(e) survivant(e).

## Swiss Life s'intéresse aux pensions : coup de pub gagnant

Cette année, *Swiss Life* a reçu le trophée de la «*Meilleure campagne publicitaire*» destinée au grand public ou aux professionnels du secteur de l'assurance. Thème : *l'enquête nationale sur les Pensions*.

L'objectif était de positionner *Swiss Life* comme un acteur incontournable des pensions, tout en sondant le Belge sur sa perception de la pension (via une enquête qui a drainé quelque 25.000 réponses).

Il ne s'agissait pas d'une campagne traditionnelle : *Swiss Life* a décidé de réaliser une enquête nationale sur les pensions par le biais de l'ensemble des journaux nationaux, touchant ainsi près de 5.000.000 de lecteurs.

L'invitation à participer s'est traduite dans une campagne radio nationale durant les quatre jours précédant la parution, afin d'assurer un échantillonnage fiable, ce qui s'est confirmé tant par le nombre de réponses que par leur représentativité.



## Le courtage à Fortis AG

Cette année, le trophée du *courtage* a été décerné à *Fortis AG*, avec sa formule *Top Rendement Invest*. En 2004, le rendement global a été de 4,90 %, 4,35 % ou 4,20 % en fonction du taux garanti (0 %, 2 % ou 2,50 %). Pour le taux de 2,50 %, c'est une simulation, vu que le taux de 2,50 % n'existait pas encore en 2004.

Ce trophée est décerné non pas par le jury, mais sur base d'une enquête réalisée auprès des courtiers de Belgique représentés par *Feprabel* (Fédération des producteurs d'Assurances de Belgique) et *FVF* (Federatie voor Verzekerings- en Financiële tussenpersonen).

Ce sont donc les courtiers eux-mêmes qui ont décidé de récompenser une compagnie et une formule spécifique. Le questionnaire reprenait la question suivante : « Quel est, selon vous, le meilleur produit actuellement sur le marché en tenant compte des 4 critères suivants ? » :

- Qualités techniques et innovantes du produit.
- Satisfaction du client.
- Qualité du service offert par l'assureur au profit du client.
- Soutien commercial (en ne tenant pas compte de l'aspect commission) et gestion administrative de l'assureur vis-à-vis du courtier.

## Honneur à la libre prestation de services

Cette édition 2005 a couronné deux compagnies dans le cadre de *la libre prestation de services (LPS)* : *Afer Europe* et *Delta Lloyd Life* (pour celle-ci, il s'agit de l'ancienne formule de *Norwich Union*, dont *Delta Lloyd Life* agit à titre de mandataire général).

### Universal Life : AFER Europe primé...

Dans la catégorie de l'Universal Life, la palme est revenue une fois encore à *Afer Europe* (compagnie d'origine française qui a trusté cet honneur 5 fois sur les 6 éditions), pour son *Compte à Versements et Retraits Libres*. Les montants gérés atteignent quelque 31 milliards EUR (dont 550 millions EUR en Belgique) pour compte de 625.000 épargnants (dont un peu moins de 17.000 en Belgique).

Les caractéristiques sont les suivantes : versement minimum exigé de 800 EUR (versements complémentaires de 150 EUR), frais d'entrée limités à 3 %, absence de frais de sortie et taux garanti élevé de 3,51 % pour 2005.

D'une année à l'autre, *Afer Europe* garantit 65 % de la moyenne des taux des deux années précédentes. En 2004, le rendement global a été de 4,75 % nets de frais de gestion, y compris le bonus annuel.

Précisons enfin qu'en cas de décès, l'épargne continue d'être valorisée jusqu'au dernier moment. En effet, entre la date du décès de l'assuré et l'octroi effectif du capital assuré au bénéficiaire désigné, il se passe bien souvent plusieurs semaines, période durant laquelle l'épargne n'est guère rémunérée. Ce n'est pas le cas chez *Afer Europe*.

### Le décès à Delta Lloyd Life !

Une fois encore, *Delta Lloyd Life* remporte, cette année, la palme en assurance décès à primes nivelées (il s'agit en fait de la formule de l'ex-*Norwich Union*, habituée aux honneurs dans cette catégorie). C'est que son *assurance temporaire décès à capital constant* affiche encore et toujours un tarif très compétitif.

Ainsi, d'une année à l'autre, les tarifs n'ont guère été modifiés : pour un capital assuré de 75.000 EUR, un homme et une femme de 30 ans paieront respectivement, durant 15 ans, une prime annuelle de 178,96 EUR (144 EUR s'il est non fumeur) et de 135,27 EUR (117,79 EUR si elle est non fumeuse). Pour un assuré de 45 ans, ces primes grimpent à 580,89 EUR pour un homme (406,14 EUR pour le non fumeur) et à 432,35 EUR pour une femme (301,28 EUR pour la non fumeuse).